



# WARLUS - INFOS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Sommaire

Conseil Municipal	P. 1 à 3
Secrétariat de Mairie	P. 3
Le carnet de Warlus	P. 3
Le réseau Oscar	P. 4 et 5
Achat d'un désherbeur	P. 5
Infos Seniors	P. 5
Enquêtes publiques	P. 6
Entretien des trottoirs	P. 6 / 7
Halloween	P. 7
S.M.A.V.	P. 7
Affiche Exposition	P. 8

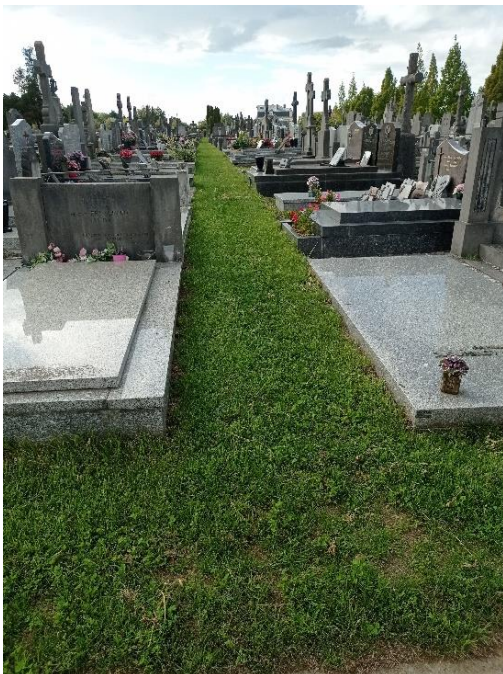
Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 12 Septembre 2022**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



### 1 – Etude de devis divers

**1 – 1 - Les allées du cimetière :** Le Conseil Municipal, conscient des difficultés d'entretien des allées du cimetière en raison de l'interdiction des produits phytosanitaires, a souhaité examiner les possibilités d'amélioration. Deux entreprises, sollicitées, ont transmis des devis concernant l'aménagement de ces allées.

L'une propose le grattage de l'existant, le compactage du fond, la pose d'un géotextile et une finition en enrobé noir, avec du gravillon contre les tombes. Le problème est qu'avec l'enrobé, l'eau ne s'infiltrera plus sur place et avec les allées en dôme, le ruissellement se fera vers les tombes, ce qui risque de produire des infiltrations dans les caveaux.



L'autre propose l'engazonnement des allées par projection des graines avec activateur de germination et protection des sépultures. La discussion a porté sur l'utilisation des allées engazonnées par temps de pluie.

Des engazonnements de ce type ont déjà été réalisés dans d'autres cimetières (Arras et Liévin – photo ci-contre). Le Conseil à l'unanimité a souhaité pouvoir se rendre compte du résultat, mais avec un temps de recul pour vérifier le côté pratique en hiver.

La décision a donc été différée et des membres du Conseil iront se rendre compte du résultat dans les endroits ayant été aménagés de cette façon. Dans l'immédiat les allées seront entretenues par l'employé communal qui passera chaque semaine avec un désherbeur thermique au gaz.

**1 - 2 – Abattage des arbres et taille de la haie du cimetière :** Les cyprès et thuyas du fond du cimetière (côté ouest) deviennent envahissants et ils risquent de détériorer les sépultures proches. A notre demande, l'entreprise EHTRE a chiffré, l'abattage des cyprès et

thuyas, avec dessouchage, et la taille de la haie de troènes côté village, avec évacuation des déchets.

Ces travaux ont été validés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Si nécessaire, nous pourrions replanter des espèces locales plus adaptées.



**1 - 3 – Un chemin piétonnier entre le village et le cimetière :** Le Conseil Municipal a commencé à réfléchir sur la possibilité de la réalisation d'un chemin piétonnier entre le village et le cimetière, notamment quel côté de la route serait le plus opportun compte tenu de l'étroitesse des bas-côtés ?

En effet, pour la réalisation de ce trottoir le long de la RD 62, il faut respecter les dispositions réglementaires concernant la sécurité. Il nous a été indiqué qu'il faut matérialiser une séparation apparente entre la route et le trottoir par une bande engazonnée de 50 ou 60 cm de largeur. Le passage pour les piétons devrait aussi avoir une largeur minimale fixée par ces mêmes dispositions réglementaires.

C'est pourquoi, avant d'envisager ce cheminement piétonnier, il faut être certain de la place disponible entre les champs et la route et des limites avec les parcelles voisines. C'est pourquoi dans un premier temps, il est envisagé de rencontrer les exploitants concernés.

**1 - 4 – L'aire de jeux sur la place :** Le projet ambitieux initialement prévu s'avère coûteux. Selon l'avis partagé par tous les membres du Conseil, cette dépense semble trop importante pour être supportée par le budget de la commune qui a d'autres priorités, en particulier en matière de sécurité routière et de sécurité des piétons. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de limiter le budget qui sera consacré à ces jeux. De nouveaux devis s'inscrivant dans cette limite seront donc demandés à plusieurs entreprises.

## **2 - Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est une taxe sur les permis de construire ou permis de travaux dont la part communale a été portée de 1% à 2% par décision de notre Conseil Municipal dans sa séance du 13 Décembre 2021, pour s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

## **3 - Proposition du futur contrat de location de la salle polyvalente**

Le règlement intérieur de la salle remis aux personnes louant la salle polyvalente en même temps que le contrat a été revu et complété, puis transmis pour avis aux membres du Conseil Municipal. Chacun a pu faire part de ses observations, et de légères modifications ont été apportées au projet initial. Puis les membres du Conseil ont adopté ce document à l'unanimité.

## **4 – Exposition 1914-1918**

Une exposition 1914-1918 est prévue les 11, 12 et 13 Novembre prochains. L'affiche a été présentée aux membres du Conseil. Elle figure en page 8 du présent bulletin.

## **5 - Journées du patrimoine des 17 et 18 Septembre 2022**

Le château n'a pas pu être ouvert à la visite cette année (Voir Warlus-infos n° 24 du 11 Septembre). Par contre l'église, ouverte le dimanche 18 Septembre de 14 à 18 heures a reçu la visite d'une trentaine de personnes.

## **6 - Recensement des habitants de la commune en 2023**

Le recensement de la population de notre commune est prévu en 2023. Une formation des coordonnateurs communaux du secteur est prévue à Wanquetin le 17 Novembre prochain. Il conviendra aussi de désigner un agent recenseur **parmi les habitants de la commune. Les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature en mairie.** Des renseignements complémentaires pourront être donnés après le 17 Novembre.

## **8 - Divers**

- **Location d'une salle pour un anniversaire :** Pour éviter de bloquer la salle polyvalente pour un évènement limité dans le temps et réunissant peu de personnes, on peut proposer une salle de classe. La décision est prise de louer uniquement aux Warlusiens une demi-journée, pour des évènements hors repas (gâteau d'anniversaire par exemple) avec tables et chaises mais sans vaisselle, la fourniture du petit matériel devant être assurée par le locataire. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité a fixé la location dans les conditions précitées à 50 € l'été et à 65 € l'hiver** (les 15 € supplémentaires représentant les frais de chauffage de la salle).

- **Passage de la balayeuse dans la commune** : Un contrat global passé au niveau de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois donne droit à deux passages par an, avec possibilité de deux passages supplémentaires qui seraient facturés à la commune. Compte tenu des évènements prévisibles dans la commune, nous demanderons donc deux passages par an : Pendant la semaine précédant le 11 Novembre (semaine 45) et la semaine avant la brocante (semaine 21).
- **La grille du cimetière** : Sur proposition d'une conseillère, la petite grille du cimetière donnant directement sur la RD 62 a été repeinte par l'employé municipal.



## SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera **fermé du lundi 31 Octobre au vendredi 4 Novembre 2022 inclus**. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique au **03 21 58 20 71** ou sur la boîte mail [commune-de-warlus@orange.fr](mailto:commune-de-warlus@orange.fr) qui sont consultés régulièrement. La permanence, tenue chaque lundi, peut également être mise à profit pour prendre un rendez-vous ce jour-là.

## LE CARNET DE WARLUS



Le 28 Septembre 2022, Madame Odette BAILLY née DESCAMPS, domiciliée 25 rue d'Agnez, nous a quittés à l'âge de 95 ans. Elle était la doyenne de notre commune. A ses enfants, à sa famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.



## LES LIGNES DE BUS DESSERVANT WARLUS



La Région organise des services de réseau de transport par autocar dits « interurbains », en complémentarité avec l'offre ferroviaire et les réseaux de transport urbain. En 2014, le réseau de lignes routières non urbaines du Pas de Calais a pris le nom d'OSCAR. Cette offre de transport ouverte à tous dessert de nombreuses communes de la région à des tarifs très attractifs.

Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.

Des renseignements complémentaires sont consultables sur le site : [transports.hautsdefrance.fr](http://transports.hautsdefrance.fr), puis cliquer sur l'icône « autocar » ou « transport scolaire », puis sur le département et on accède aux tarifs et aux horaires. Voici un extrait des horaires pour WARLUS :

**Départ : WARLUS**

**Arrivée : AVESNES-LE-COMTE**

DE WARLUS A AVESNES LE COMTE				
Trajet direct	oui	oui	oui	oui
Service	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--
Départ	07 : 45	13 : 03	17 : 50	18 : 35
Arrivée	08 : 20	13 : 27	18 : 09	18 : 55

**Départ : AVESNES-LE-COMTE**

**Arrivée : WARLUS**

D'AVESNES-LE-COMTE A WARLUS				
Trajet direct	oui	oui	oui	non
Service	lmmjvs-	lmmjvs-	lm-jv--	lmmjvs-
Départ	06 : 45	07 : 53	16 : 35	07 : 52
Arrivée	07 : 04	08 : 27	17 : 10	08 : 27

**Départ : WARLUS**

**Arrivée : ARRAS**

DE WARLUS A ARRAS				
Trajet direct	oui	oui	non	non
Service	lmmjvs-	lmmjvs-	lmmjvs-	lmmjvs-
Départ	07 : 04	08 : 27	07 : 04	08 : 27
Arrivée	07 : 23	08 : 50	07 : 25	08 : 45

**Départ : ARRAS**

**Arrivée : WARLUS**

D'ARRAS A WARLUS						
Trajet direct	oui	oui	oui	oui	non	non
Service	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lm-jv--	lmmjvs-
Départ	12 : 45	16 : 08	17 : 30	18 : 15	17 : 25	18 : 01
Arrivée	13 : 03	16 : 22	17 : 50	18 : 35	17 : 50	18 : 35

**Attention :** Pour chaque trajet, les jours de service sont indiqués (lmmjvs). Certaines lignes ne sont pas assurées le mercredi ou le samedi.

**Depuis le 1er janvier 2020 votre voyage sur votre ligne du réseau commercial dans le Pas-de-Calais, est à 1€.**

Voyagez dès à présent avec votre carte Pass Pass et bénéficiez de nombreux services digitaux : achats de vos titres de transports en ligne, informations des voyageurs en temps réels, alerte sms ... Des tarifs pour tous ! Le transport scolaire, pris en charge par la Région est gratuit.

**Les transports sont également gratuits pour :**

- les enfants de - 4 ans accompagnés d'un adulte
- les jeunes de - 26 ans qui se déplacent dans le cadre de leurs loisirs (weekends, jours fériés et vacances scolaires)
- les étudiants boursiers hors vacances scolaires et week-end
- les représentants des forces de l'ordre (police nationale, police municipale, pompiers, gendarmerie nationale, agent de douane, personnel pénitentiaire), ou les usagers du TER éligibles au profil «SECURI ' TER ».

Chaque usager doit disposer d'un titre de transport et le valider à chaque montée dans le car même s'il bénéficie de cette gratuité.

**L'abonnement mensuel tout public est à 30 €** pour chacune des lignes 501 à 540 du réseau interurbain du Pas-de-Calais



## **UN DESHERBEUR POUR LES CANIVEAUX**

Les communes de Berneville et Warlus ont acquis en commun une brosse à moteur destinée à entretenir les fils d'eau des rues des communes et à arracher les mauvaises herbes qui s'y incrustent.

Une convention d'utilisation a été signée entre les maires des deux communes fin Septembre.

Cet outil a été livré récemment et une démonstration de son utilisation a été réalisée par le fournisseur pour les employés communaux accompagnés des deux adjoints aux travaux. Ci-contre MM. Christian SENEZ, Adjoint

aux travaux de Warlus, Frédéric BLONDEL, employé communal de Warlus, Rémy BECQUART, employé communal de Berneville et Michel KWASEBART adjoint aux travaux de Berneville.

## **INFORMATIONS SENIORS**



Les services de la Gendarmerie organisent une réunion avec les seniors des Campagnes de l'Artois à l'hôtel communautaire, 1050 avenue François Mitterrand à **AVESNES LE COMTE le mardi 25 Octobre 2022 à 15 heures (durée prévisible : 2 heures).**

Cette information sera réalisée par le Major LARIVIERE (réfèrent sûreté du Groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais). Le but est de sensibiliser les personnes aux différents risques auxquels elles peuvent être confrontées aussi bien au sein de leur domicile que sur la voie publique (les cambriolages – les vols par ruse – les escroqueries en tout genre et les arnaques sur internet).

# DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES

## 1 – EPANDAGE DE COQUILLES D’OEUF

La SAS LIOT, dont le siège social est situé avenue Victor Hugo 86540 PLEUMARTIN, a déposé en Préfecture **une demande de régularisation du plan d’épandage des coquilles d’œufs produites par les sites de production sis 453 boulevard de la République à ANNEZIN.**

Ce dossier est tenu à la disposition du public aux jours et heures d’ouverture de la mairie d’ANNEZIN (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 8h00 à 12h00), et ce pendant toute la durée de l’enquête publique. Le dossier est également consultable à la Préfecture du Pas-de-Calais. La Commune de WARLUS étant dans le périmètre de l’enquête publique, un dossier numérisé est aussi consultable en mairie aux jours et horaires d’ouverture du secrétariat.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent en mairie d’ANNEZIN les jeudi 13 Octobre (14 à 17 h) lundi 17 (14 à 17 h) mercredi 26 (9 à 12 h) et vendredi 4 Novembre (14 à 17 h).

Les observations et propositions du public peuvent également être formulées **jusqu’ au vendredi 4 Novembre 2022** auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais par courrier ou par voie électronique à l’adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications- Consultation du public- Enquête Publique- Autorisation ICPE – SAS LIOT – ANNEZIN – Réagir à cet article.

## 2 – EPANDAGE DE LISIER PORCIN

La SARL BOIRY PORCS, a déposé en Préfecture un dossier d’enregistrement soumis à consultation du public pour son projet de construction d’un nouveau bâtiment et la modification du plan d’épandage de son élevage porcin situé **2 rue d’Arras 62175 BOIRY-SAINTE-RICTRUDE**

Notre commune étant concernée par le plan d’épandage, le dossier numérique sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d’ouverture de notre mairie de Warlus **du 17 Octobre au 14 Novembre 2022 inclus.**

Un registre a été déposé à la mairie de BOIRY-SAINTE-RICTRUDE pour recueillir les observations sur ce projet pendant la période indiquée.

Les personnes intéressées peuvent aussi les adresser à la Préfecture par courrier ou par voie électronique à l’adresse : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation (14 Novembre 2022).

## ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS : UNE OBLIGATION



La municipalité assure le nettoyage et l’entretien des espaces publics : propreté des rues, désherbage, élagage et fauchage en bordure des voies communales et des chemins ruraux, curage des fossés pour l’écoulement des eaux de pluie...

A l’entrée de la période automnale avec la chute des feuilles, suivie de la période hivernale, aux conditions atmosphériques dégradées, avec risque de neige ou de verglas, il est fait appel au bon sens et au civisme de chacun pour contribuer à la



sécurité des piétons empruntant les trottoirs.

Nous savons que des habitants font déjà preuve de bonne volonté en agissant pour la propreté des trottoirs et caniveaux lorsque c'est nécessaire. Nous les remercions vivement pour leur implication.

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien. Quelles sont vos obligations pour entretenir votre trottoir ? Quelle assurance vous couvre en cas d'incident provoqué par un manque d'entretien ?

Suivant les règlements locaux, l'entretien du trottoir peut se limiter à un passage d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau. Il comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Locataire ou propriétaire, il vous revient en effet de **balayer, désherber et nettoyer trottoir et caniveau sur la partie de la voie publique qui longe votre maison ou votre jardin.**

Pensez aussi à **éliminer les plantes invasives** dans votre jardin ou sur votre trottoir afin de limiter leur prolifération.

- **Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.** Si votre responsabilité est reconnue par le juge, c'est votre [assurance multirisque habitation](#) qui indemniserait la victime. Il est donc essentiel de prévenir au plus vite votre assureur lorsque ce type de situation se présente.
- **Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper.** Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. **Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé.**

## HALLOWEEN



L'association Warlus Loisirs Animation a distribué dans toutes les boîtes aux lettres le programme prévu pour Halloween le lundi 31 Octobre. Il est demandé aux personnes qui souhaitent donner des confiseries aux enfants ce soir-là d'allumer une lampe extérieure ou de mettre un signe distinctif en bordure de leur habitation (citrouille, bougie ou tout autre objet de circonstance).

## DU CHANGEMENT POUR VOS POUBELLES



A terme, tous les emballages ménagers, sans distinction, seront destinés à la poubelle au couvercle jaune, comme vous l'avez peut-être déjà vu dans un clip télévisuel diffusé régulièrement.

Cependant, cette simplification majeure du tri pour les habitants entraîne des modifications dans les chaînes de traitement des déchets recyclables et le Syndicat Mixte Artois Valorisation ne sera prêt dans cette nouvelle configuration qu'**à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.**

En attendant il convient de **ne rien changer à vos habitudes de tri d'ici cette date.**

Des opérations de sensibilisation en porte à porte seront menées sur tout le territoire jusqu'à la fin de l'année, par des agents en tenue SMAV munis d'une carte professionnelle.



# EXPOSITION

MATERIEL MILITAIRE, UNIFORMES, ARMES,  
EQUIPEMENTS DE SOLDATS, PHOTOS...

1914 - 1918

# WARLUS

**SALLE POLYVALENTE**

ENTREE  
GRATUITE

**11 NOVEMBRE 2022 : 11H30 - 18H00**

**12 - 13 NOVEMBRE : 14H00 - 18H00**

IPNS